

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009  
Réception par le Prefet : 28/09/2009  
Publication : 02/10/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-12-4-11

Séance du vendredi 25 septembre 2009

### FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES PROJET D'ACTION MIS EN ŒUVRE PAR LE COLLÈGE DE RIBEAUVILLÉ

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion des jeunes pour l'année 2009,
- VU la délibération n° CG-2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de l'insertion des jeunes en grande difficulté, donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue un crédit de 2 900 € pour le projet présenté par le collège Les Ménétriers de Ribeauvillé,
- ❖ Autorise le versement du financement correspondant, soit 2 900 €, au collège Les Ménétriers de Ribeauvillé, porteur du projet,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 2 900 € est à imputer sur l'opération 2009 - H711 - 9999, imputation 0-65-51-65737-3037-010

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER